

ANNEXE 2

Arrêté instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par la société Arkema sur le territoire de 2 communes du département de la Moselle

- fiche de caractérisation des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par Arkema et de leurs bandes de servitudes d'utilité publique
- carte au 1/25000^e matérialisant les servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport

vu pour être annexé à l'arrêté n°DCAT/BEPE-2020- 223 du 31 DEC. 2020
Le préfet
pour le préfet,
le secrétaire général par intérim


Thierry HEGAY